



HAL
open science

Parcs naturels et développement local : de l'Allemagne à la Hongrie, les limites du transfert d'un modèle

Samuel Depraz

► To cite this version:

Samuel Depraz. Parcs naturels et développement local : de l'Allemagne à la Hongrie, les limites du transfert d'un modèle. Séminaire du CIERA : "Vivre et penser la campagne dans l'Allemagne contemporaine, un modèle pour l'Europe ? Représentations, pratiques et politiques des espaces ruraux. Une approche pluridisciplinaire", ENS de Lyon / CIERA, Sep 2006, Lyon, France. hal-01546380

HAL Id: hal-01546380

<https://hal.science/hal-01546380v1>

Submitted on 23 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Parcs naturels et développement local : de l'Allemagne à la Hongrie, les limites du transfert d'un modèle

Samuel DEPRAZ, MCF université Lyon III

Résumé :

La sensibilité à l'idée de nature, en Hongrie comme en Allemagne, est chose ancienne. L'évolution historique de cette perception présente d'ailleurs de nettes similitudes entre les deux pays. Dans les deux cas, elle aboutit après 1989 à un renforcement des structures et des institutions de protection de la nature et, en théorie tout au moins, à une participation de leurs représentants aux politiques de développement local dans les espaces ruraux du post-socialisme. Cependant, dans les faits, la participation des établissements gestionnaires des parcs naturels s'avère bien plus efficace dans le cas allemand que le cas hongrois, tout au moins comme l'exemple de nos expériences de terrain semblent le montrer : comment expliquer cet écart au modèle ? Au-delà des écarts de moyens financiers, on avancera l'idée que le paradigme nouveau du développement local, fondé notamment sur des principes de consultation, d'initiative ascendante, de multi-fonctionnalité et de durabilité, est plus difficilement partagé en Hongrie qu'en Allemagne.

1. Un renforcement commun de l'idée de protection de la nature depuis 1989

Nous voudrions d'emblée dissiper deux idées qui pourraient advenir à la lecture de ce premier titre : en Allemagne comme en Hongrie, la sensibilisation de la société civile à l'idée de nature (a) est ancienne et (b) s'est développée y compris sous le socialisme – du moins pour ce qui concerne l'ex-RDA dans le cas allemand ; ce n'est en aucun cas une idéologie qui a été « redécouverte » ou « importée » après le changement de système.

On peut distinguer deux terrains favorables à la germination précoce d'une représentation sociale idéalisée de la nature. Tout d'abord, l'apport des mouvements pré-romantiques et romantiques a été décisive. Ce fut la période 1790-1845 en Allemagne, de GOETHE ou SCHILLER à EICHENDORFF et NOVALIS ; ce fut la période 1848-1880 en Hongrie, en lien avec la révolution manquée contre la domination habsbourgeoise : cf. l'exemple du poète PETŐFI, des peintres paysagistes K. MARKO, L. MEZSÖLY, K. LOTZ ou M. BARABAS par exemple.

Le discours romantique fut ensuite amplifié par des corps de scientifiques versés dans l'écologie naissante, au début du 20^e siècle. Hugo CONWENTZ (1855-1922) en Allemagne et Karoly KAAAN (1867-1940) en Hongrie, pour ne citer qu'eux, ont la même trajectoire de biologistes spécialisés sur le milieu forestier. Ils sont auteurs d'inventaires d'arbres remarquables, vers la fin du 19^e siècle, puis d'ouvrages réclamant la protection de la nature : *Naturdenkmäler, Naturdenkmalpflege* (1904), devenu *Naturschutz*, en 1911 pour Conwentz ; *Természeti emlékek és a természeti emlékek* (1931) pour KAAAN, franchement inspiré du précédent. Tous deux ont ensuite œuvré pour la création des premières institutions de protection de la nature dans les deux pays : Office prussien de protection des monuments de la nature, instauré en 1906 à Gdańsk ; Conseil national pour la protection de la nature, institué à Budapest en 1938.

On observe simplement un léger décalage dans le temps entre les deux pays, décalage qui a du coup été largement favorable au transfert d'idées et à la diffusion culturelle de l'idée de nature telle qu'elle fut élaborée par la pensée allemande en Europe centrale. Pour autre preuve, les peintres hongrois ont souvent été formés aux académies de Vienne ou de Munich ; les forestiers empruntent aussi leur savoir plus à l'Ouest, avec l'exemple des corps de forestiers français et autrichiens. On peut estimer ainsi qu'il y aurait bien eu un premier « transfert de modèle » en

matière de représentation de la nature, transfert culturel cependant implicite et largement retravaillé par la sensibilité propre de chaque société nationale.

Une même évolution parallèle des deux pays a pu être relevée durant le socialisme : il y a, dans les deux cas, promulgation régulière de lois de protection de la nature (loi de 1970 en RDA, lois de 1961 et 1976 en Hongrie) – même si leur efficacité sur le terrain était faible. Il y a une même participation aux conventions internationales en environnement (Convention « Ramsar » sur les zones humides, 1971 ; participation à la conférence de Stockholm en 1972 ; programme *Man and Biosphere* de l'UNESCO), question d'émulation géopolitique notamment.

Surtout, l'environnement au sens large est devenu, à compter de la décennie quatre-vingts, un courant fort permettant l'expression d'une démocratie locale trop négligée par le régime socialiste. Les nombreuses associations civiles de protection de la nature et de l'environnement se sont établies pour permettre, au-delà des enjeux écologiques, une critique détournée du système. La plus connue est la fédération du *Cercle du Danube*, en Hongrie, mouvement populaire lancé entre 1977 et 1984, auquel répondent, en ex-RDA, les mouvements spirituels et alternatifs à forte consonance écologique des Eglises évangéliques de Saxe, de Thuringe et de Brandebourg, lancés sur l'exemple des rassemblements dans l'Eglise Saint-Nicolas de Dresde, à compter de 1980.

Une conséquence importante de ces mouvements civils en environnement a été un renforcement institutionnel commun de la pensée environnementale après 1989, c'est-à-dire un passage de cette préoccupation de la société civile vers la sphère politique et administrative). Les réseaux pan-européens en écologie ont été étendus vers l'Est (EECONET, *Ecosites*, puis *Natura 2000*). Ce tournant a été notamment encouragé par les régulations européennes, immédiates en ex-RDA, plus récentes en Hongrie : mais toutes les réformes lancées après 1989 ont été appuyées sur les principes de l'acquis communautaire, notamment dans le chapitre 22 des négociations de pré-adhésion.

Dans ce tournant paradigmatique, la place des parcs naturels a été fortement réévaluée. J'ai eu le privilège de pouvoir déjà présenter la situation des nouveaux Länder allemands durant la précédente Journée de ce séminaire du CIERA : l'ex-RDA a ainsi bénéficié à partir de 1990 d'un programme ambitieux de création de parcs nationaux, le *Nationalparkeprogramm*, qui est venu instaurer les premiers grands espaces naturels fortement protégés dans les campagnes du post-socialisme.

En Hongrie, il serait inexact de dire que les parcs naturels sont exclusivement issus de la fin du socialisme. Les premiers parcs nationaux ont en effet été créés très tôt par une loi spécifique de 1971, suivie immédiatement de l'instauration de quatre parcs entre 1973 et 1985. A la fin de la période socialiste, le gouvernement hongrois se targuait ainsi d'avoir placé sous un régime de protection près de 6% de la superficie du pays. Cependant le programme des parcs a été fortement relancé après 1990, avec la création de six nouveaux parcs nationaux totalisant 285 000 ha, accompagné de nombreuses autres structures (réserves naturelles, réserves paysagères).

En Hongrie comme en Allemagne, le changement de système a été aussi l'occasion de refondre complètement le droit de l'environnement, avec de nouvelles lois de protection de la nature en 1996-1997 (Hongrie) et en 1998-2002 (Allemagne).

L'évolution des idées et des politiques publiques en environnement est donc relativement similaire en Hongrie et en Allemagne. Preuve de la validité des nouvelles mesures de protection de la nature, on a vu apparaître dans les deux pays des conflits d'usage caractéristiques autour des périmètres des parcs, nouveaux et anciens. En effet, le renforcement des structures de protection est en effet allé de pair avec une redistribution de la propriété des terres agricoles, via les lois de décollectivisation, et une restauration de l'autonomie locale, en particulier des communes et des conseils municipaux. Ainsi, on recense de nombreux conflits autour des parcs liés au statut des terres, à la libre circulation des personnes et à la mise en valeur économique de l'espace rural par l'agriculture (Hongrie) et le tourisme (Allemagne).

2. mais un rôle plus affirmé des parcs dans le développement local

Cependant, l'évolution d'ensemble des structures de protection de la nature en Europe montre également une implication toujours plus forte des parcs dans le développement local. Certes, les parcs naturels, et tout particulièrement les parcs nationaux, représentent une protection forte et relativement stricte du milieu. Mais ces mêmes parcs sont aussi des faire-valoir pour les territoires qu'ils avoisinent : dans une perspective d'évolution multi-fonctionnelle de l'espace rural, un parc national constitue à la fois une reconnaissance qualitative des paysages et du cadre naturel, propice au tourisme et aux loisirs de nature, et une labellisation territoriale pour l'activité économique locale (produits de terroir, agriculture biologique). Leur rôle est donc double et relativement ambigu : ils interdisent et promeuvent à la fois ; ils créent une restriction, mais de la rareté naît le prix social du territoire.

C'est sur cette double dimension que se sont positionnés les parcs allemands dans les textes de loi sur la protection de la nature : j'avais déjà évoqué le concept de « parc-objectif », avec la perspective affichée d'arriver *à terme* seulement à une protection efficace de la nature, tout en incluant dans cette évolution les populations locales. Il s'agit de proposer aux populations riveraines des parcs des voies de participation à la durabilité du territoire qui leur permette aussi une valorisation de leur activité économique – plus encore, qui les amène à accepter progressivement la nouvelle représentation du rural qu'impose un parc.

Quelques exemples de cette politique : la direction d'un parc national propose, en contrepartie des restrictions qu'elle impose aux cultures (secteurs interdits aux labours, forêts interdites d'exploitations, etc) des aides agri-environnementales pour les agriculteurs qui acceptent d'aller plus loin dans le sens de la protection de la nature : délai dans les dates de fauche des prés, choix d'espèces peu exigeantes pour le milieu, utilisation sélective d'engrais. Une vingtaine d'exploitants en bénéficient autour du parc national de Müritz ; une ferme s'est même associée au département d'écologie de l'université de Rostock pour suivre l'évolution de la biodiversité dans certains prés de fauche ou certaines pâtures, afin de mesurer l'impact des mesures proposées.

De même, les directions s'associent dans les projets de développement des communes qu'elle estime compatible avec sa politique : non pas financièrement, ce qui est interdit, mais par leur signature, qui vaut soutien et caution environnementale. Dans le cas du parc du *Vorpommersche Boddenlandschaft*, la direction du parc a même décidé de s'associer aux communes du parc et à certaines associations de protection de l'environnement pour fonder une société d'économie mixte à vocation touristique. Employant une partie de l'ancien personnel du parc, la SEM a créé plusieurs points d'exposition et organise des activités payantes : le parc s'est ainsi impliqué directement dans le développement touristique de ces campagnes littorales de la Baltique.

De même, elle rédige un plan de gestion afin d'informer les communes riveraines de ses orientations et de ses choix. La direction d'un parc national, en tant qu'institution publique, siège aussi aux côtés des communes et des autres acteurs locaux dans les comités consultatifs d'aménagement du territoire : c'est bien un acteur de l'aménagement.

Cette même vision est partagée aujourd'hui par les directeurs des parcs hongrois, même si cette évolution est récente. Les premiers parcs nationaux, créés sous le socialisme, étaient des structures essentiellement dévolues à la recherche scientifique en écologie, biologie, botanique et climatologie. Leur fonctionnement pouvait être décrit comme un système autarcique, isolé au milieu d'un contexte rural essentiellement agricole. La seule ouverture des parcs en direction de la société civile se faisait au profit des scolaires, dans le cadre de classes de nature, c'est-à-dire dans un optique assez radicale d'éducation à l'écologie.

Aujourd'hui, la situation a sensiblement évolué. Les nouveaux parcs nationaux ont été créés dans des sites touristiques, comme le coude du Danube ou les rives du lac Balaton : l'objectif est alors de réguler et d'accompagner la fréquentation touristique de ces sites par une marque

qualitative du territoire. D'autres parcs ont été implantés dans des secteurs excentrés du territoire, toujours dans un objectif de régulation environnementale, mais aussi avec l'espoir à terme de faire connaître ces secteurs par cette marque de reconnaissance environnementale.

Les parcs hongrois proposent aussi des mesures agri-environnementales aux exploitants dont les terres sont incluses dans son périmètre de gestion. Plus encore, les parcs louent certaines de leurs terres à des loyers volontairement très bas, moyennant respect des contraintes apportées par les mesures de protection de la nature. Il y a donc une double politique, contractuelle et incitative, en faveur des agriculteurs des environs. La direction du parc national peut aussi s'impliquer dans certains petits projets des communes riveraines : en Petite Coumanie, le parc a soutenu par sa signature la création d'un musée rural, d'une ferme biologique. Et, contrairement à l'Allemagne, le parc national exploite en propre certaines auberges touristiques et des petits musées sur la vie traditionnelle ou la nature. Enfin, les parcs hongrois sont aussi membres des conseils départementaux et régionaux d'aménagement du territoire, à titre consultatif.

En théorie donc, il semble possible de voir apparaître un même positionnement des structures de direction des parcs nationaux et, plus généralement, un même paradigme environnemental. Les institutions de protection de la nature sont aussi des acteurs de l'aménagement rural et doivent développer des coopérations, des partenariats avec les autres acteurs locaux. Les parcs seraient ainsi l'un des ingrédients d'un développement local « durable » réussi.

3. Les différences sont financières, politiques mais surtout sociales

Où se marque pourtant l'écart entre ce « modèle » théorique et la réalité ? Tout d'abord, peut-être peut-on affirmer que la politique d'implication des parcs dans le développement rural est plus avancée en Allemagne qu'en Hongrie. J'avais évoqué l'intervention de la Direction du parc national de Müritz auprès des communes riveraines du parc pour créer une association intercommunale qui lui serve d'interlocuteur privilégié et qui soit consulté régulièrement (c'est le cas aussi en Bavière). Cette même direction a également élaboré une véritable stratégie de communication en direction de deux cibles privilégiées : la cible touristique (charte graphique, cartes du parc, produits dérivés, posters, cartes, films documentaires, etc.) et la cible des habitants locaux. Pour eux, le parc organise des réunions publiques d'information ; il organise des fêtes de la nature en invitant les producteurs locaux à monter un stand ; il propose régulièrement des communiqués de presse et, enfin, a déposé son nom comme marque commerciale : il propose ensuite aux entrepreneurs qui le désirent (hôteliers, restaurateurs, loueurs de vélo, etc.) d'utiliser cette marque pour leur promotion, moyennant le respect d'une charte de qualité environnementale.

Certes, de tels efforts sont jugés positifs par les Directions des parcs nationaux hongrois. Cependant, les moyens financiers disponibles ne permettent pas d'aller aussi loin : l'essentiel du budget du parc passe d'abord dans les salaires et l'entretien des parcs. Le volume d'investissement ne permet guère que de rénover certains équipements en rapport avec la nature, mais c'est tout. En 2001, le paiement des mesures agri-environnemental n'était même pas arrivé, faute de moyens.

Malgré ceci, le parc national de Petite Coumanie a tout de même construit, voici 5 ans, une maison du parc pour l'accueil des touristes. Cependant cet effort doit être relativisé : c'est un équipement urbain placé en-dehors du périmètre protégé, sans rapport avec le milieu rural environnant. Et c'est là le second obstacle à l'intégration des structures de protection de la nature au développement rural : au-delà de l'argument financier, certaines inerties institutionnelles de la part du ministère de tutelle des parcs ou bien des biologistes et administratifs à la tête des parcs font que la priorité n'est pas encore donnée, dans les faits, à un dialogue ou une coopération effective avec les collectivités locales et les acteurs ruraux.

Les infrastructures existantes sont sous-exploitées, les musées ruraux et les auberges du parc tournent à perte ; la signalétique auprès du grand public reste confidentielle, pour ne pas dire absente. Contrairement à l'Allemagne, on ne peut donc pas parler de stratégie de communication, et encore moins de marketing régional en Hongrie de la part des parcs. Dans les faits, l'action des parcs nationaux hongrois reste plus étroitement écologiste malgré tout.

Autre signe assez révélateur : contrairement à l'Allemagne, il n'y a pas encore, en Hongrie, d'élaboration de plans pluriannuels de gestion des parcs nationaux à destination des partenaires civils et institutionnels des Directions. Lorsque on consulte les élus locaux, l'acteur-parc est surtout perçu comme une instance extérieure, obscure. C'est une attitude de distanciation assez courante ; par contre, une proportion importante de communes n'ont aucun contact avec le parc – sauf lorsqu'il y a un problème – alors que cette attitude est très rare en Allemagne.

L'attitude des sociétés locales est, de ce fait, quelque peu différente vis-à-vis des parcs, la réception de l'idée de parc varie. Je m'en tiendrai cette fois au cas plus précis des deux terrains d'étude de la Petite Coumanie hongroise et du lac de Müritz allemand. A travers les discours des élus hongrois, il semble que le parc national soit non seulement perçu comme une instance exogène (ce qui est aussi le cas en Allemagne), mais que la protection de la nature soit même une idée étrangère à leur vision de la ruralité (ce qui n'est pas le cas en Allemagne).

C'est-à-dire que on reste, pour certains élus, dans une vision du rural étroitement agricole, fondée selon les cas sur l'élevage bovin, plus rarement sur les grandes cultures, plus souvent sur la viticulture. Le principe d'évolution des espaces ruraux vers une multi-fonctionnalité économique et sociale ne semble pas légitimé, alors que les indicateurs statistiques montrent tous le large déclin de l'activité agricole, l'extension des logiques résidentielles voire d'une certaine fréquentation touristique en Petite Coumanie.

Il faut ici sans doute aussi convoquer la structuration sociale des sociétés locales. En Allemagne, à Müritz, on remarque des communes de petite taille (500 à 2000 habitants), cependant structurées par une intercommunalité obligatoire forte dans laquelle les élus de 10 à 20 communes rurales partagent les mêmes services municipaux, siègent ensemble et décident de la répartition de certains investissements importants. C'est une structure de coopération forte, d'échange d'idées dans un contexte rural où les communes ne peuvent véritablement assumer leurs tâches déléguées seules. Il existe ainsi une forte tendance à l'échange voire à la convergence de vues entre acteurs ruraux. En outre, les élus locaux sont tous politisés (même hors parti : des listes locales sont montées pour les élections), car le mode de scrutin impose des listes, même dans les petites communes. Ceci peut aider également à constituer des réseaux sociaux.

La situation est différente dans la Grande Plaine hongroise : les communes sont de grande taille, de 2000 à plus de 5000 habitants ; les coopérations restent essentiellement établies sur une base volontaire et sont d'abord dévolues au partage d'infrastructures et à l'aménagement du territoire ; à tout le moins les administrations municipales restent-elles indépendantes les unes des autres. Le maire est également professionnel et les conseillers municipaux sont élus individuellement pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants. Tout ceci peut sans doute aider à expliquer une certaine tendance à l'affirmation identitaire du local, à la survalorisation du fonctionnement autarcique des villages, fondés sur des valeurs agricoles et des traditions réinventées. L'autorité bienveillante du premier magistrat rural, que on peut qualifier de « paternalisme », concourt également à ce conservatisme social.

Cette focalisation interne des sociétés rurales entraîne, notamment, le rejet de certaines normes nouvelles ou représentations de la ruralité jugées exogènes, parmi lesquelles figure l'idée de protection de la nature et de « durabilité ». Il n'y a pas de rejet de l'environnement : on équipe les villages en réseaux d'assainissement, en eau potable, etc. C'est la dimension écologique qui est plus contestée. De même, la participation, la concertation sont alors des attitudes jugées pesantes, voire des intrusions inutiles dans la gestion du local : on se débrouille fort bien tout seul.

La mise en œuvre des projets LEADER+ peut sans doute confirmer cet écart. En Allemagne, le GAL de Müritz est une structure dynamique établie depuis 1994 et renouvelée lors de la contractualisation 2002-2006. Ses buts sont relativement classiques : il vise au développement économique de la région de Müritz, plus particulièrement au tourisme rural. Il rassemble 13 partenaires, organisés par représentation sectorielle :

Vertreter Landkreises Müritz	Jürgen Seidel	Landrat Landkreis Müritz
Vertreter des Landkreises Mecklenburg-Strelitz	Dirk Rautmann	Amtsleiter Amt für Wirtschaftsförderung und Kreisentwicklung
Vertreter der Wirtschaftsförderung Müritz GmbH	Hans-Jörg Voigtländer	Geschäftsführer
Interessenvertreter der Bauern	Dr. Matthias Schmidt	Geschäftsführer des Bauernverbandes Müritz e.V.
Interessenvertreterinnen der Kreislandfrauen	Ilse-Dore Koch	Geschäftsführerin des Kreislandfrauenverbandes Müritz e.V.
	Cornelia Leppelt	Vertreterin Landfrauenverein Mecklenburg Strelitz e.V.
Interessenvertreter für das Leben in Gutsdörfern	Manfred Achtenhagen	Vorsitzender des Verein Historisches Gutsensemble Ludorf e.V.
Bürgermeister einer Landgemeinde	Dr. Guntram Wagner	Bürgermeister der Gemeinde Kratzeburg
Vertreter der Tourismuswirtschaft	Karin Grumbach	Inhaberin ibena Röbel
Vertreter der Ämter	Dieter Kurth	Vertreter des Fachverbandes Müritz der leitenden Verwaltungsbeamten
	Manfred Schröder	Ltd. Verwaltungsbeamter Amt Mecklenburgische Kleinseenplatte
Vertreter der Naturpark- oder Nationalparkverwaltung	Ulrich Meßner	Amtsleiter Müritz Nationalparkamt
Vertreterin des LEADER-Koordinationsbüro	Dagmar Wilisch	Koordinatorin der LEADER+Aktionsgruppe Mecklenburgische Seenplatte – Müritz

On remarque ainsi un croisement sectoriel entre acteurs, tous intérêts confondus, y compris quelques acteurs privés. De plus, le GAL s'entoure d'un conseil composé de membres du département (Kreis), de représentants des grandes villes des environs et d'acteurs économiques : il s'agit ainsi de travailler le lien institutionnel avec des acteurs éloignés.

Quant aux objectifs, ils sont relativement précis : création d'un musée d'ampleur régionale sur le lac de Müritz, d'un parc géologique sur les glaciations, organisation de séminaires, location de locaux de conférence, promotion régionale par Internet, contribution à l'amélioration

infrastructurale des équipements touristiques : il y a là à l'évidence un effet mesurable de promotion régionale. Enfin, fait original, le GAL n'est pas porté par une institution publique ni par une association, mais par une société privée de services pour la promotion économique régionale associée au GAL. Le parc national participe directement à cette structure et se trouve à l'origine d'un certain nombre de projets. Ce n'est pas le cas en Hongrie.

Il semble au final que l'on ait surtout là un discours de façade propre à attirer des financements européens dans une situation de faiblesse budgétaire des collectivités locales. L'imprégnation des acteurs ruraux à l'idée du développement local durable est, de ce fait, assez limitée ; la conviction environnementale des porteurs du projet LEADER+ n'est guère communicative et ne saurait masquer un réel vide, à la fois conceptuel et opérationnel.

Conclusion :

Le paradigme environnemental en Allemagne est fort, porté qu'il est par une ancienneté relative des mouvements civils de protection de la nature, par une structuration en réseaux des parcs et des acteurs de l'écologie, tout comme par une plus grande action politique et financière en faveur de la protection de la nature. Partant, en dépit d'inévitables conflits d'usage, les parcs nationaux semblent relativement bien impliqués dans les politiques de développement local depuis 1990 dans les Nouveaux Länder allemands.

C'est moins le cas en Hongrie, où les acteurs des parcs naturels montrent formellement une même volonté de participer au développement rural, mais sans effets notables dans les réalisations concrètes à l'échelon local. Cet écart entre Allemagne et Hongrie est une question de moyens, certes. Mais plus encore, l'idée de protection de la nature semble plus facilement assimilée dans les nouveaux Länder allemands qu'en Hongrie en raison de la force de l'expérience ouest-allemande : c'est un paradigme plus acceptable, puisqu'il émane de l'État réuni lui-même, contrairement au cas hongrois, où il peut être perçu comme un modèle importé de l'Union européenne.

Le transfert de modèle en matière de participation de la protection de la nature au développement local n'est ainsi pas possible de manière mimétique d'un État à l'autre : plus qu'une question de moyens, il s'agit aussi d'une différence de réception, de la part des sociétés civiles et des élites politiques locales, d'une nouvelle fonction de nature dans les espaces ruraux du post-socialisme.

Publications liées à cette communication :

- DEPRAZ S., 2007, « Campagnes et naturalité : la redéfinition d'un rapport à la nature dans les espaces ruraux des nouveaux Länder allemands », in *Revue d'Etudes comparatives Est-Ouest* vol. 38 n°3, p. 135-152.
- DEPRAZ S., 2006, « Paternalistic Countryside: the Hard Way towards Local Development in the Rural Municipalities of Central Hungary », in *Eastern European Countryside* n°12/2006, Torun, p. 93-110.
- DEPRAZ S., 2005, « Développement local et politiques de gestion des communes rurales en Hongrie centrale », in *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, vol. 81 n°2, p. 168-181.
- DEPRAZ S., 2005, « Action environnementale et démocratie locale en Hongrie post-socialiste », in *Revue d'Etudes comparatives Est-Ouest*, vol. 36 n°1 (mars 2005), Armand Colin, p. 33-61.
- DEPRAZ S., KERTESZ A., 2002, « Evolution de la notion de protection de l'environnement en Hongrie, analyse géographique et sociale à travers l'exemple des parcs nationaux », in *Annales de Géographie* n°626, Paris, p. 419-430.